



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Implantation de locaux de groupes d'extrême droite

Question écrite n° 9262

Texte de la question

M. Luc Carvounas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'implantation de locaux de groupes d'extrême droite en France. En juillet 2013, suite au décès de Clément Meric assassiné par des militants d'extrême droite, les groupuscules extrémistes avaient été dissous. Ces dissolutions avaient un temps donné un coup dur aux ligues néofascistes violentes. Aujourd'hui, les groupes d'extrême droite semblent de nouveau actifs et se font remarquer par leurs actions « coup de poing » aussi immorales qu'illégales. En effet ces dernières semaines, des groupes comme « Génération identitaire » ont mené des actions à l'encontre des migrants dans les Hautes-Alpes. Au cœur des villes, des groupes néofascistes s'installent dans des locaux à Marseille, Strasbourg, Lille, Chambéry ou encore à Lyon. Ces locaux peuvent être l'objet de troubles à l'ordre public et des rixes ont déjà éclaté à leurs abords. À Lyon, le parcours de la *Gay pride* qui doit avoir lieu le samedi 16 juin 2018 a même été détourné afin d'éviter le 5^e arrondissement « bastion » de l'extrême droite locale. Il lui demande donc quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin de parer à tous troubles à l'ordre public que pourraient provoquer ces groupes d'extrême droite.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9262

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4928

Question retirée le : 30 juin 2020 (Fin de mandat)